

et dans les arts, et demandant une allocation en faveur de la dite institution; et aussi une pétition de *A. Chapman* et autres, de la seigneurie de *Foucault*, demandant la liquidation de leurs réclamations pour les pertes qu'ils ont souffertes lors de l'invasion de cette province par des bandits Américains.

Ordonné, que la pétition dernièrement mentionnée soit maintenant lue.

Laquelle a été alors lue par le greffier en conséquence.

Ordonné, que les dites pétitions restent sur la table.

L'honorable *M. Caron* a présenté une pétition d'*Adélaïde Turcot*, de la paroisse du *Chateau Richer*, dans le comté de *Montmorency*, demandant qu'il lui soit accordé une pension comme veuve de feu *John Clark*, M.D., décédé à la suite des fièvres qu'il a contractées en donnant ses soins aux émigrés.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre un retour de la société d'agriculture de *Clinton*, pour 1847.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit:

(*Papiers parlementaires, lettre H.*)

L'honorable *M. J. Morris*, du comité spécial chargé de surveiller l'impression de cette Chambre pendant cette session, a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit:

CONSEIL LEGISLATIF,
Chambre de comité,
8e mars, 1848.

Le comité spécial chargé de faire rapport sur la question des impressions de cette Cham-

bre pour la présente session, a l'honneur de faire rapport —

Qu'il a examiné l'ouvrage fait pour cette Chambre par *M. John Cunningham Becket*, conformément à son contrat de la dernière session, et s'en déclare satisfait.

Monsieur *Becket* ayant dit à votre comité qu'il entreprendrait l'impression journalière ainsi que l'impression et la reliure des journaux et des appendices, et la reliure des papiers parlementaires de Votre Honorable Chambre pour la présente session, aux mêmes termes et conditions que ceux de la dernière session; et comme il y a toute probabilité que la session se terminera très prochainement, votre comité recommande que cet offre soit accepté, et qu'il ne soit pas demandé de soumissions, comme aux sessions précédentes.

Votre comité recommande de plus, qu'il soit immédiatement préparé par le greffier en loi de cette Chambre, un engagement que *M. Becket* signera avec deux cautions approuvées par votre comité, en faveur du greffier de cette Chambre, aux mêmes termes et conditions que celui de la dernière session, entre les mêmes parties.

Le tout humblement soumis.

J. MORRIS,
Président.

Ordonné, que le rapport soit adopté.

Adopté.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Ajournement.

Jeudi,